



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
6^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 23 octobre 2017 AU BSP à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. **Nomination d'un/e vice-président/e en remplacement de M. Sylvain Amstutz, démissionnaire**
2. **Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Matthieu Aubert, démissionnaire**
3. **Procès-verbal n° 5 du 29 mai 2017**
4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019**
5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation d'acquisition du bien-fonds n° 402 du cadastre d'Hauterive**
6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du Règlement général de Commune**
7. **Motions et interpellations**
 - 7.1 **Motion du Groupe socialiste relatif au Restaurant de la Croix d'Or :
« il faut agir »**
8. **Communications du Conseil communal**
9. **Questions – divers**

M. Zürcher, président du Conseil général ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse.

Etant donné l'absente (excusée) de la secrétaire, il demande une personne pour la remplacer.

M. Bruno Agerba prendra la fonction de secrétaire pour la séance.

Présents : 27

Excusés : 3

Absents : -

Majorité : 14

CC : au complet

1. Nomination d'un/e vice-président/e en remplacement de M. Sylvain Amstutz, démissionnaire

M. Lionel Capelli, PLR

2. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Matthieu Aubert, démissionnaire

M. Alain Gerber, PLR

3. Procès-verbal n° 5 du 29 mai 2017

M. Brander demande à ce qu'une modification au PV soit apporté en page 2, point 1 de l'étude et au montant (erreur comptable). CHF 151'079.45 divisé par deux ne fait pas CHF 75'579.75 mais CHF 75'539.75.

L'addition du montant investi entre 2013 et 2016 ne correspond pas au montant à répartir. Y-a-t-il une explication ?

Il demande à ce que l'on précise si la TVA est comprise dans ces montants et de l'ajouter à l'estimation des coûts de CHF 11'000'000.- en mettant entre parenthèse sans TVA.

M. Zürcher précise que le procès verbal relate les discussions qui ont eu lieu et corrigé en fonction des paroles dites à la séance.

M. Brander pense que ce serait bien de la rajouter vu que plus loin dans le procès-verbal, il est bien écrit CHF 11'000'000.- sans TVA

M. Zürcher indique que la question sera étudiée et corrigée si besoin.

Votation : accepté à l'unanimité

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019

M. Peluso CC, introduction du rapport

M. Besancet, Commission financière

La commission financière s'est réunie le 25 septembre 2017 afin d'étudier le rapport. La commission a été soucieuse d'avoir la confirmation qu'il existait aucun conflit d'intérêt si l'organe de révision choisi était aussi en charge de la réévaluation des biens. La confirmation que ce n'était pas le cas a été donnée. Dès lors le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Muriset, groupe socialiste

Le groupe socialiste accepte à titre exceptionnel, vu les circonstances de renouveler le mandat à cette fiduciaire.

M. Besancet, groupe PLR.

Le groupe PLR a accepté le rapport à l'unanimité en souhaitant néanmoins qu'un tournus soit effectué à terme en attribuant les travaux de révision à un autre organe. Ce qui a été confirmé par M. Peluso, de ce fait le groupe PLR est rassuré.

M. Berset, groupe Verts-Libéraux

Les Verts-Libéraux se sont réunis le 15 octobre 2017. Ils ont donné un préavis favorable à l'unanimité.

M. Begert, groupe les Verts

Les Verts sont également favorables à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté.

Votation : accepté à l'unanimité

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation d'acquisition du bien-fonds n° 402 du cadastre d'Hauterive

M. Barben, CC, introduction du rapport

M. Besancet, commission financière

La commission financière s'est penchée sur le rapport lors de la séance du 25 septembre 2017. Elle a étudié avec attention la demande de crédit soumise ce soir. Le Conseil communal estime que l'achat de ce bienfonds constitue une réelle opportunité pour la commune. En effet, l'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans la vision de la création de la voie d'évitement.

Le fait de pouvoir disposer de zone de compensation est également un atout. La commission n'a pas été insensible à ces arguments.

Toutefois, la commission financière ne partage pas pleinement les craintes du Conseil communal. La commission estime que si la Commune n'achète pas cette parcelle, il sera toujours possible d'entamer, si nécessaire, une procédure d'expropriation le jour où le projet de la voie d'évitement sera réalisée. Cette procédure d'expropriation ne sera pas forcément compliquée et coûteuse. La

commission estime aussi que la dépense liée à cet achat est trop élevée et ne constitue pas à ce jour une réelle priorité. L'objet a donc été mis au vote et a été accepté par 5 oui et 4 non. Il faut préciser encore que le résultat très mitigé de ce vote peut s'expliquer par le fait qu'un certain nombre de renseignements importants et décisifs n'ont pas été communiqués à la commission financière lorsqu'elle a siégé. Ces renseignements ont été communiqués dans l'intervalle. Sans remettre en cause le vote, on peut imaginer que si la commission financière avait eu à se prononcer ce soir, aux vus des éléments fournis, le projet serait certainement accepté à l'unanimité.

M. Berset, groupe Verts-Libéraux

Les Verts-Libéraux se sont réunis le 15 octobre 2017 et ont donné à l'unanimité un préavis défavorable à la demande de crédit. Ils sont étonnés d'entendre les arguments évoqués. Pour eux le seul argument clair est la création de la voie d'évitement et invite M. Brander à expliquer les arguments contre la demande de crédit.

M. Brander relate les arguments contre la demande de crédit du groupe Verts-Libéraux. Il revient notamment sur le fait que cette acquisition est surtout destinée à affecter cette parcelle à une future voie d'évitement qui selon lui est un projet pharaonique. Avec le projet du collège, il demande à ce que soient d'abord définies les priorités en ajoutant que nos prédécesseurs avaient déjà refusé d'entrer en matière à l'époque pour ce tunnel. Il rappelle également que les citoyens d'Hauterive ont déjà financé ce projet pour diverses études à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs et que l'attribution des mandats a d'ailleurs été contestée, également au sein de la Commune de Saint-Blaise qui participe à ces frais.

Après avoir analysé le compte de fonctionnement des routes communales, il a constaté qu'entre 2015 et le budget 2017, les charges ont augmenté de près de 50%. Il demande si les travaux évoqués sont liés à cette explosion des coûts. Il souhaite que le Conseil communal transmette pour la prochaine séance du Conseil général le montant des sommes déjà investies pour la sécurité et les routes dans la Commune entre 2007 et 2017.

Selon lui, il est illusoire de croire que le centre du village sera sans voitures car l'accès de toute la zone Nord-Ouest de la commune est desservi par la Rue de la Rebatte. Pour la sécurité des enfants, des sommes importantes ont déjà été investies pour de la signalisation. Le rétrécissement de la chaussée oblige les automobilistes à réduire leur vitesse en laissant la priorité aux passants. Il faudrait par exemple trouver des solutions de parcage hors des Chasses-Peines permettant ainsi des zones de dégagement pour les piétons et les vélos.

Il précise que les frais de fonctionnement de cette voie d'évitement n'ont jamais été évoqués. Le projet n'est pas viable financièrement. Il évoque ensuite le cas du tunnel de Serrières et demande à ce que nous investissions pour l'enseignement et la mobilité douce, et que nous arrêtions de construire à tout va des routes et des tunnels qui sont des aspirateurs à trafic.

M. Zürcher, président de l'assemblée, suite à la demande de M. Mauri, interrompt M. Brander étant donné que les propos relatés sont hors sujet, en lui rappelant que l'on parle de l'acquisition du bienfonds 402 et non pas de tout l'historique de la voie d'évitement.

M. Berset précise que l'argumentaire est clairement la voie d'évitement et c'est indiqué dans le rapport.

M. Mauri au nom du groupe PLR insiste sur le fait que la question est « l'acceptation d'un crédit pour l'acquisition du bienfonds 402 » et non pas refaire tout l'historique de la voie d'évitement. Il demande que l'on précise à M. Brander de s'exprimer uniquement sur la demande de crédit.

M. Zürcher, président de l'assemblée demande à M. Brander s'il a encore quelque chose à communiquer concernant la demande de crédit de l'acquisition du bien 402 qui est à l'ordre du jour

M. Brander le remercie de lui avoir coupé la parole et indique que les Verts-Libéraux rejettent en bloc la demande de crédit. Il précise que leurs arguments seront sur leur site internet.

Mme Muriset demande une précision concernant l'argumentaire du Conseil communal quant à la compensation du terrain. Pourquoi a-t-on vendu les Jardillets à l'époque. Pourquoi ne les avons-nous pas gardés ? N'aurions-nous pas pu compenser avec ce terrain ? Ou la problématique ne s'est pas posée à l'époque ?

M. Barben indique que la problématique ne s'est pas posée à ce moment là. Dès que la commune aura des réponses de la Confédération, elle pourra prendre les dispositions nécessaires. Le but du projet est également de mettre les transports publics dans les hauts du village. Pour ce faire, il faut des voies d'accès d'une certaine largeur. Dès le retour des propos de la Confédération, la commune pourra prendre les dispositions nécessaires. Tant que la Confédération n'a pas fait son retour, le projet reste en attente.

M. Brander, sur ces propos, réaffirme qu'il ne faut pas investir CHF 60'000.- .

M. Mauri, indique qu'à l'époque de la vente des Jardillets, la problématique liée à l'application de la nouvelle LAT et la volonté du Conseil fédéral de se déterminer sur les différents plans directeurs cantonaux n'était pas évoquée, c'est une chose qui a avancé au fur et à mesure des discussions entre les cantons et la Confédération. La Confédération et le Conseil Fédéral se détermineront sur les zones compensatoires qui auront été adoptées par les Communes et les Cantons au premier trimestre 2018. Il y a eu un problème de timing, lorsqu'il y a eu la votation pour les Jardillets, la compensation n'était pas d'actualité.

M. Wintgens trouve qu'il est tendancieux de dire que la commission financière aurait probablement accepté à l'unanimité le rapport au vu des arguments qui arrivent au fur et à mesure et qui n'étaient pas communiqués à la commission financière lors de la séance.

Il demande le but de l'affectation de l'achat de ce terrain ? C'est pour le tunnel, ou pour une construction ou alors les deux à la fois ?

M. Barben précise que ce sont les deux à la fois. Si la voie d'évitement se fait, la parcelle sera un giratoire. La deuxième raison de l'achat est que si nous souhaitons passer la parcelle du STPA en zone mixte pour pouvoir y faire une construction, nous aurons besoin de compenser en zone d'habitation. Ces 1609 m² sont en zone d'habitation et très difficilement constructibles vu les contraintes des distances à la

vigne et aux alignements. C'est une opportunité de pouvoir débloquer le dossier du STPA et de prévoir dans les années 2030, de compenser sur nos propres terrains

M. Evrard demande une précision quant au point n° 3. Qu'elle affectation aurait le terrain durant la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'à ce que le projet du tunnel soit réalisé.

M. Barben indique que le terrain sera utilisé pour des jardins potagers.

M. Evrard demande ce qu'il adviendra de l'affectation du terrain si le projet du tunnel ne se réalise pas, la parcelle restera-t-elle des jardins potager ?

M. Barben, précise que le terrain sera réévalué dans les années 2030 si la Confédération ne prenait pas en considération la demande de la Commune.

M. Gerber tient à préciser une chose importante. La zone du STPA est de la zone d'utilité publique (ZUP). La Commune ne peut construire qu'un home médicalisé mais pas de mixité (habitations, commerces, etc.) qui pourrait redonner vie au village. L'achat de ce terrain est une opportunité que le tunnel se fasse ou pas
L'achat du terrain est un certain montant mais permettra de développer un endroit dans le village situé proche des commodités, sur lequel on pourrait envisager un bâtiment protégé, avec un commerce ou autre. Il fait également remarquer qu'actuellement le STPA ne sert à rien et qu'il coûte un certain montant par année.

M. Peluso, CC répond aux affirmations de M. Brander, notamment la question de plusieurs milliers de francs pour l'étude (actuellement de CHF 151'000.- selon le rapport) dont la moitié pour notre commune.

Il tient à préciser que la crainte soulevée par les Verts-Libéraux quant aux investissements qui pour eux ne se justifiaient pas forcément, ce montant de CHF 11'000'000.- concerne l'ensemble du projet y compris sur le territoire de Saint-Blaise. A savoir la voie d'évitement sur le territoire de Saint-Blaise jusqu'au quartier des Chaudrons que cette voie est censée desservir.

Si le projet devait se réaliser un jour, les CHF 11'000'000.- seraient partagés dans une répartition à discuter entre les deux communes, voir avec un soutien cantonal et fédéral.

Mme Muriset demande une précision sur la compensation du STPA

M. Barben précise qu'actuellement le bienfonds 402 est en zone d'habitation. Afin de permettre la construction sur le STPA (actuellement en ZUP), nous avons besoin des 1609 m² du bienfonds 402 afin de compenser la ZUP du STPA pour pouvoir passer à une zone mixte. La zone mixte permet d'avoir de l'habitation et des commerces et permettra de dynamiser le centre du village.

Si la voie d'évitement est réalisée, le bienfonds 402 deviendra un carrefour à la place de jardins potagers.

Mme Muriset se demande, si les deux projets se réalisent, si la commune devra trouver des m² pour compenser le bienfonds 402 sur lequel il y aura la sortie du tunnel ?

M. Barben indique que non, vu que le bienfonds passerait en ZUP si la commune en fait l'acquisition.

M. Mauri rappelle que l'objet à traiter est l'acquisition d'un terrain, que plusieurs réflexions claires sont formulées dans le rapport du Conseil communal et souhaiterait que l'on revienne au point à discuter sans relater d'autres faits !

M. Wintgens a le sentiment d'un certain cafouillis dû à certaines informations qui arrivent durant la séance et qui ne sont pas précisées dans le rapport. Il préférerait qu'on retire l'objet du vote.

M. Brander demande où se trouvent les informations du STPA dans le rapport, alors que la voie d'évitement est clairement mentionnée. Il tient à préciser que finalement, cette voie d'évitement desservira surtout le quartier des Chauderons (sur la partie nord de Saint-Blaise) avec la sortie du tunnel sur Hauterive, sans compter les nuisances sonores que cela comporte pour notre village. Ceci signifie simplement que la voie d'évitement servira d'aspirateur à trafic sur la commune d'Hauterive ! C'est pour cette raison que le Conseil général vote ce soir ces CHF 60'000.-

M. Würsch, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 19 octobre 2017. Quelques membres du parti étaient réticents sur cet achat et ont été finalement convaincus par l'opportunité de la demande de crédit par la possibilité de compenser les zones d'utilité publique (ZUP). Le parti a rejoint l'argumentaire du Conseil communal et a préavisé favorablement à l'unanimité la demande de crédit.

M. Gillard, groupe les Verts

Les Verts se sont réunis le 18 octobre 2017, ils suivent l'argumentaire de leur collègue de la Commission d'urbanisme. Ils estiment que la demande de crédit pour la surface compensation de la ZUP est une opportunité. La demande de crédit à été soutenue à l'unanimité. En ce qui concerne le prix, il a été mis en parallèle avec l'achat des décorations de Noël qui a été voté récemment par le Conseil général et qui est passé très largement. Les Verts acceptent à l'unanimité.

M. Corbellari, groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni le jeudi 11 octobre 2017. Le groupe était très divisé sur la question avec des arguments comme l'utilisation du terrain en compensation. La voie d'évitement ne semblait pas sûre, l'avis de l'hoirie ne nous semblait pas non plus un argument clair et le prix nous a semblé trop élevé ! Les arguments apportés ce soir ont peut-être éclairé certains membres de notre groupe. Il laisse à ses membres la liberté de vote.

Lecture de l'arrêté

Votation : 21 oui
3 non
2 abstentions

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du Règlement général de Commune

M. Zeller, CC introduction du rapport

M. Mauri, commission de la révision du règlement de Commune.

Le résultat soumis au vote ce soir est le fruit d'un travail conséquent de la commission qui a obtenu un consensus pragmatique.
Il se tient à disposition en cas de questions.

Mme Llach, groupe PLR

Le groupe PLR a étudié avec attention le règlement. Quelques remarques ont émanées de la séance, notamment sur l'affectation des bâtiments et des RH. Ce rattachement n'était pas judicieux. Le rattachement à l'administration aurait été plus idéal. Après explications données les membres présents ont acceptés à l'unanimité.

Mme Ciccarone, groupe socialiste

Le parti socialiste remercie toutes les personnes impliquées à la révision du règlement général de commune et l'accepte à l'unanimité.

M. Berset, groupe les Verts-Libéraux.

Les Verts-Libéraux se sont réunis le 15 octobre 2017. Ils donnent un préavis favorable à l'unanimité.

Mme Gillard, groupe les Verts.

Les Verts acceptent à l'unanimité

Mme Noghero demande une précision au nouvel art. 40.
Elle souhaiterait savoir si les motions sont incluses dans cet article.

M. Zeller, CC indique que non.

M. Mauri apporte une autre information et tient à préciser que le mot « proposition » doit être interprété au sens large. Dans chaque règlement il y a des dispositions générales et de dispositions particulières.
L'interprétation de l'art. 40 (dans sa proposition au sens large) englobe également les motions.

Lecture des chapitres

Votations : accepté à l'unanimité

7. Motions et interpellations

7.1 Motion du groupe socialiste relative au Restaurant de la Croix-d'Or: "il faut agir"

M. Wintgens, parti socialiste, relate brièvement la nature de la motion et pense qu'il y a un intérêt public pour ce restaurant au coeur du village. Si la fermeture est d'ordre économique, il propose quelques solutions notamment :

- un prêt sans intérêt (si c'est possible dans le cadre de la commune)
- tous les nouveaux citoyens pourraient recevoir un bon d'achat pour un restaurant du village (pris en charge à moitié par la collectivité et à moitié par les restaurants.
- mise sur pied de repas de soutien

Il ne connaît pas forcément les raisons de la fermeture mais demande s'il est possible à la Commune de faire quelque chose.

Votation : 25 oui

1 abstention

Le Conseil communal prendra donc en considération la motion déposée et transmettra son rapport d'ici 6 mois.

M. Zeller, président CC indique que la motion touche un point crucial de notre village. Ce sujet préoccupe le Conseil communal depuis longtemps. Le Conseil communal met tout en œuvre pour les artisans et commerçants du centre du village. Depuis quelque mois, nous savons que l'Office postal ne fermera pas, mais pour cela nous avons entrepris des démarches bien avant et dans la durée.

Le kiosque et la boulangerie étaient également des sujets de préoccupation durant les deux dernières années. Heureusement une solution a pu être trouvée pour les deux commerçants.

Le restaurant de la Croix d'Or nous préoccupe depuis un certain temps et nous avons fait tout ce qui était possible pour faciliter l'exploitation. Entre autre par des repas et services commandés, par la mise à disposition de la place du village.

Durant l'année scolaire passée, le restaurant de la Croix d'Or était chargé de préparer les plats de midi des élèves de notre collège et constituait ainsi un certain travail stable pour la restauratrice.

La Croix d'Or a fermé ses portes il y a quelques semaines. Le Conseil communal continue à tout mettre en œuvre pour aider les propriétaires à trouver un repreneur, mais c'est une affaire privée. Le Conseil communal a offert à l'Hoirie Lana son aide afin de chercher des repreneurs potentiels. Les démarches avec une Hoirie ne sont pas aisées.

Depuis peu, nous avons connaissance de l'existence d'une personne éventuellement intéressée. Le Conseil communal a reçu cette personne cet après-midi, à sa demande pour analyser en quoi la Commune pourrait appuyer une possible reprise du restaurant.

Pour des raisons évidentes, il ne peut pas donner plus de détails à ce stade, mais le Conseil communal maintient son espoir et fera tout ce qu'il peut pour aider à une reprise du restaurant de la Croix- d'Or. Incluant la possibilité de mandater le nouveau restaurant pour les tables de midi pour l'école. D'autres idées et discussions sont en cours. Il remercie M. Wintgens pour ces idées.

En ce qui concerne le deuxième point de la motion « quelles stratégies poursuit le Conseil communal ». La stratégie unique du Conseil communal est de viser une reprise de la restauration. L'hoirie (propriétaire de l'immeuble) peut avoir d'autres possibilités et options pour ce bâtiment.

Une réponse plus détaillée sera communiquée ultérieurement.

8. Communications du Conseil communal

M. Peluso, CC effectue une présentation Powepoint concernant l'explication de la demande de dérogation au frein à l'endettement. Cette présentation sera une introduction en prévision des demandes de crédit qui seront soumises en décembre lors du prochain Conseil général en matière de nouveaux investissements. La présentation ne devrait pas susciter trop de questions de fonds mais plutôt de compréhension.

M. Wenger, CC informe l'assemblée que le 11 novembre 2017 aura lieu la traditionnelle plantation des arbres pour l'action « un arbre pour chaque naissance »

M. Brander demande si les montants bruts invoqués lors de la présentation de M. Peluso sont bien sans TVA ?

M. Wenger, CC apporte une précision pour le PGEE. Le montant indiqué est avec TVA. Lorsque l'on parle de montant brut, c'est qu'il y aura des subventions, et non pas tout à la charge de la Commune. C'est pour cette raison qu'on parle de montant brut.

Mme Steiger-Burgos, CC tient aussi à compléter que pour le montant concernant le terrain de foot, on parle également de montant avec TVA, subventions non déduites.

M. Zeller, président CC, rappelle les prochaines séances du Conseil général :

- 18 décembre 2017
- 26 mars 2018
- 25 juin 2018

9. Questions - divers

Mme Burri Perret-Gentil préoccupée par le nombre croissant de drones et leurs utilisations demande si le Conseil communal pense effectuer une réflexion à ce sujet et faire quelque chose afin de prévenir et éviter tout accident étant donné que même la Confédération ne fait rien ?

M. Zeller, CC indique que les drones sont un sujet préoccupant mais que la commune n'est pas compétente dans ce domaine pour effectuer quoi que ce soit. Selon les journaux, la Confédération se préoccupe de cet état de fait pour la sécurité des personnes et de l'aviation civile et militaire. Il prend note de l'intervention et le Conseil communal va regarder s'il peut transmettre quelque chose à la Confédération.

M. Würsch demande ce qu'il en est de la motion déposée avec M. Alain Gerber en 2013. La motion concernait l'installation d'antennes sur le territoire communal.

M. Zeller, CC prend acte.

M. Brander demande quels sont les travaux actuellement sur la route du Brel ? Pourquoi ces travaux non pas été planifiés lors du PGEE ? Le Conseil communal a-t-il vérifié si d'autres services tels que Swisscom (fibre optique), Video 2000 n'aurait pas pu bénéficier de ces travaux de fouilles afin d'éviter dans un avenir proche de nouveaux travaux sur le tronçon ? Le Conseil communal a-t-il demandé au responsable des travaux la pose d'un revêtement phono absorbant et un marquage pour piste cyclable permettant de possibles subventions ?

M. Wenger répond que pour le revêtement, qui sera effectué également à Longschamps, pour l'instant le canton attend de poser le revêtement définitif (phono absorbant) étant donné que la Commune doit faire une demande de crédit en décembre au Conseil général pour les travaux du PGEE. Actuellement Viteos pose une conduite de gaz. Les services comme Swisscom, Video 2000 ou Cablecom ont été consultés mais ne souhaitaient rien faire sur le trajet. C'est la même chose pour les Longschamps et l'on est parfois surpris que les services ne veuillent pas profiter des travaux effectués.

M. Gerber indique que le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur l'énergie qui prévoit qu'il y ait des fonds communaux et la commune doit avoir un règlement. Ce règlement doit normalement entrer en vigueur en janvier 2018 et il aurait aimé savoir ou en était la commune d'Hauterive ?

M. Wenger répond que pour l'instant il y a seulement eu des réunions cantonales (conférence des directeurs SITP/Energie (CDC)) Le CE a accepté le règlement d'applications il y a quelques jours. Le Conseil communal d'Hauterive présentera le règlement sur l'énergie en décembre et le règlement de fond au printemps 2018.

M. Brander constate que les portes de bâtiment du Port ont été remplacées suite à une acceptation du crédit de CHF 40'000.- le 17.10.2016 ! Par contre selon lui le crédit parlait de portes automatiques sectionnées et apparemment ce sont les mêmes qu'avant à part la hauteur. Pourquoi ? Comme ces portes sont moins chères que les automatiques, y-a-t-il un contrôle de la facture suite à la pose ? Dans ce cas de figure, qui paye la facture ? Uninautique ou la Commune, sur la base d'un décompte de la direction des travaux ?

Le Conseil communal prend note et reviendra sur le sujet.

Mme Villena Egas-Sagne demande si nous avons des nouvelles concernant le projet des collègues

M. Zeller, CC précise que c'est un projet qui durera minimum 4 ans, prévu pour la prochaine législature. Un groupe de travail (inter partis) a été constitué pour accompagner tout le processus, qui se réunira ces prochaines semaines.

La séance est levée à 21H25

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

Le Secrétaire ad interim :

Patrice Zürcher

Bruno Agerba